



La Lettre d'INFORMATION de la MAIRIE de MALVEZIE

1^{ER} MAI 2016- N°5

Un bilan de l'année 2015

Les projets envisagés par la Municipalité étaient nombreux en 2014.

Ces projets pour certains en cours de réalisation ou en passe de l'être, vous les connaissez: ce sont principalement la mise aux normes et l'accessibilité des bâtiments, les travaux de la Mairie, la réhabilitation de l'appartement de l'école mais aussi la création sur la partie la plus problématique du village d'un assainissement collectif et la réfection du toit de notre église. Ce sont ces deux derniers dossiers coûteux qui interrogeaient particulièrement l'équipe municipale.

Afin d'être éclairée sur sa capacité réelle à financer sur le mandat ces différents projets, sans pour cela sacrifier toute marge de manœuvre en cas d'imprévu, la Municipalité a demandé à l'Agence Technique Départementale de réaliser une étude financière.

Cette étude présentée en deux parties (une étude rétrospective des années 2010 à 2014 et une étude prospective sur les années 2015-2020) si elle s'est avérée relativement rassurante quant aux capacités financières de la Commune, a pourtant souligné l'importance des incertitudes pesant sur nos municipalités.

Incertitude financière avec la poursuite annoncée de la baisse des dotations et des subventions, mais aussi et surtout incertitude sur son avenir institutionnel.

Le 30 mars 2016, M. le Préfet a validé son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposant la fusion des communautés des Communes du Haut-Comminges, de Saint-Béat et de Luchon.

Ainsi au 1er janvier 2017, MALVEZIE appartiendra officiellement à ce nouveau regroupement de 77 communes et 16 177 habitants.

Pour combien d'années encore le Conseil Municipal votera-t-il son budget ? Nul ne peut le dire au juste à ce jour... Une chose semble inéluctable, c'est la perte progressive d'autonomie et de pouvoir décisionnel de nos communes qui s'affirmera.

Assainissement, eau potable, cours d'eau, urbanisme, etc... ce sont progressivement beaucoup de compétences qui vont être transférées au niveau supérieur de Communautés des Communes toujours plus vastes, plus éloignées de nous et où nous serons de plus en plus difficilement représentés .

Que pèseront alors nos minuscules communes ?

A l'orée de ces bouleversements, l'année 2016 va donc être une année de transition. Nombre de nos partenaires, Conseil Départemental, SMEA, sont déjà plus ou moins lourdement impactés financièrement par ces réformes. Nous le voyons, par manque d'argent, par manque d'informations sûres sur leur devenir, leurs réponses tardent, leurs délais d'instruction s'allongent.

2015 a été pour nous une année de travaux, sur nos bâtiments communaux et sur notre voirie principalement.

Le 2 avril 2016, le Conseil Municipal a approuvé ses Comptes Administratifs 2015 et voté son Budget Primitif 2016. Cette étape annuelle obligatoire dans la gestion d'une commune est autant l'occasion de dresser un bilan chiffré de l'exercice écoulé que d'essayer de tracer des perspectives pour les années à venir.

Les bâtiments communaux

Les bâtiments communaux **Mairie**, **Salle des Fêtes** et **Eglise** ont fait conformément à la loi, l'objet en septembre 2015 d'un Agenda d'Accessibilité. Cet Agenda a établi une programmation des travaux obligatoires de mise en accessibilité de nos bâtiments pour les personnes en situation d'handicap. Ces

travaux conséquents, sans cesse remis, nous avons décidé de les réaliser enfin en même temps que les travaux de rénovation de la Mairie.

Mairie-Salle des Fêtes

L'année 2015 a vu le terme des travaux de rénovation de la Mairie et le déménagement de son secrétariat au rez-de-chaussée du bâtiment.

Aux travaux de changement des menuiseries, de réfection totale de l'installation électrique et d'isolation thermique des combles est venu s'ajouter la réfection du plancher du futur secrétariat condamné par l'humidité. La démolition, la pose du nouveau plancher et l'isolation thermique des combles ont été assurés bénévolement par des conseillers.

De même ont été réalisés par l'entreprise LARQUE, la reprise du pluvial du bâtiment et son drainage extérieur qui espérons-le, devraient limiter les problèmes d'humidité récurrents de l'édifice.

Au total, ce sont plus de 25 000 € HT qui ont été investis dans ce chantier confié à 3 entreprises locales.

Restait à traiter la question de l'accessibilité extérieure du bâtiment. Le problème de la Mairie ne pouvait qu'être étudié avec celui de la Salle des Fêtes desservies comme l'Eglise par des allées gravillonnées ne permettant pas l'accès à des personnes à mobilité réduite.

Après consultation de plusieurs entreprises, c'est l'Entreprise SOPYTRAP qui a été choisie pour la remise aux normes d'accessibilité des accès à la Mairie et à la salle des Fêtes et la mise en place d'une place de parking réservée.

Pour la seule Mairie, ces travaux de mise aux normes se sont élevés à 6 981,00 € HT et ont fait l'objet d'une demande globale de subvention auprès du Conseil Départemental qui devrait être instruite prochainement.

Pour les travaux d'accessibilité de la Salle des Fêtes qui viennent de se terminer et qui ont permis la reprise globale des allées du Parc en enrobé, la participation de l'Etat a été demandée au titre de la DETR 2016 et obtenue à hauteur de 40 % sur 6 828 € HT programmés.

Malgré quelques imprévus et des compléments de travaux qui ont amené le total des travaux effectivement réalisés sur la Salle des Fêtes à la somme de 9 528 € HT, ce sont :

- l'ensemble du Parc de la Salle des Fêtes qui aura été totalement réaménagé en quelques mois,
- la question de l'accessibilité de tous nos bâtiments publics (Mairie, Salle des Fêtes) qui aura été réglée,
- les problèmes récurrents d'entretien de toutes ces allées en mauvais état qui auront été en grande partie résolus.

Afin de permettre au Parc de la Salle des Fêtes de redevenir un lieu central de la vie du village, une balançoire, une table de ping-pong extérieure, un terrain de volley et de badminton, des tables de pique-nique (et bientôt un barbecue) ont été installés.

Pour des raisons de sécurité, les haies d'épineux plantées à proximité des jeux ont été supprimées et les clôtures extérieures du Parc ont été entièrement reprises par notre employé.

Deux bouleaux ont été aussi supprimés et remplacés par deux pruniers.

Eglise-Cimetière

Du côté de l'Eglise, la mise aux normes d'accessibilité nous obligeait ici aussi à reprendre en revêtement stable l'allée d'accès principale au bâtiment. C'est encore l'Entreprise SOPYTRAP qui a réalisé les travaux pour un montant de 1 867 € HT ici aussi aidé à 40 %.

Après les allées entièrement reprises en 2014 par notre employé et des bénévoles, c'est le coin « déchets » et fontaine du cimetière qui ont été réaménagés en 2015.

La procédure de reprise du caveau Dufour est entamée. A terme, elle devrait permettre de récupérer ce caveau condamné à la ruine faute d'entretien et de le convertir en Dépositaire Communal.

Le retable devrait être finalement restauré durant l'année 2017.

Ecole

La réhabilitation du logement désaffecté de l'Ecole d'un coût estimé à 79 790 € HT a reçu le soutien de l'Etat à hauteur de 23 516 € au titre de la DETR et du Conseil Régional de Midi-Pyrénées au titre de la rénovation énergétique du bâtiment pour 6 000 €.

Forte de ces aides qui devront être soldées sur les exercices 2015-2016, la Municipalité a décidé de lancer ce chantier qui à terme constituera un nouvel apport de population pour la commune mais aussi un complément financier non négligeable.

Au cours des mois de janvier à mars, des conseillers et l'employé ont réalisés les travaux fastidieux de démolition des cloisons, du doublage et du faux plafond du Rez-de-chaussée, de démontage de la Salle de Bains et de détapissage. Autant de postes coûteux, économisés sur le chantier.

L'Entreprise SOUPENE a d'ores-et-déjà réalisé le désamiantage et les planchers du RDC.

13 devis correspondant à quatre postes (menuiseries, plâtrerie, électricité, plomberie) ont été soumis au Conseil et quatre entreprises locales (les entreprises de M. RUZ pour les menuiseries, de M. PRAT Olivier pour l'électricité, de M. KEBDANI pour la plomberie, de M. BARES pour la plâtrerie) ont été choisies.

De nouvelles entreprises seront consultées dans un deuxième temps, pour les postes carrelage, peinture et traitement des charpentes.

Les travaux devraient démarrer début mai et être achevés normalement pour la fin de l'année avec une mise en location prévue courant 2017.

Les autres dossiers

La voirie

Des travaux de voirie conséquents ont été réalisés en 2015 et début 2016 sur la commune:

- La reprise totale du chemin de Rechious au niveau des habitations,
- La réfection du pluvial aérien du chemin de la Hount en aval du lavoir (commencée),
- La réfection de plusieurs tronçons de rigoles sur le village,
- La réouverture du Chemin Rural du Col des Bernets.

Ce dernier chemin dont l'accès restera relativement dangereux et dont l'usage principal sera l'exploitation des terres du Col des Bernets, verra son accès en véhicule à moteur soumis à autorisation municipale. Un Arrêté Municipal a été pris à cet effet.

Parallèlement les travaux d'entretien effectués par l'épaveuse ont été maintenus sur les chemins de Vignaut et de Rechious au col des Ares.

Des conseillers ont aussi bénévolement procédé à la réouverture des chemins de Malvezie à Rechious et du Col des Bernets mais aussi à l'entretien d'autres chemins.

Après nouveau contact avec la DVI, le croisement du moulin des 7 Molles devrait voir quelques modifications du tracé de la D9 dans la direction de Génos.

L'eau des hameaux

Comme vous le savez, notre commune étendue sur plus de 800 ha comprend deux hameaux habités (comprenant dix maisons dont deux gîtes et 2 campings) non raccordés au réseau d'eau potable confié au SMEA 31 et desservis uniquement par des sources au débit très fluctuant.

Le SMEA 31, consulté en 2015 pour l'étude de ces sources, en a conclu que leur captage ne serait pas viable d'un point de vue sanitaire et légal. Le raccordement de ces hameaux au réseau communal éloigné de plusieurs kilomètres étant lui aussi d'un coût économique prohibitif, la Municipalité consciente des difficultés quotidiennes engendrées par cette situation, souhaiterait étudier ses possibilités d'intervention ainsi que celles du Conseil Départemental ou d'autres partenaires dans l'équipement de ces quelques maisons en installations performantes de récupération d'eaux de pluie. Ces équipements qui ne régleraient pas le problème des débits des sources d'eau potable, permettraient pourtant à ces quelques familles d'économiser d'autant leur ressource en utilisant ces eaux aux usages de lavage, WC, arrosage, etc...

Ils permettraient en tous cas de mieux « affronter » les périodes particulièrement sèches pendant lesquelles à ce jour ils sont sans eau et obligés de transporter de l'eau dans des citernes depuis le village.

Des consultations (ATD, SMEA, Conseil Départemental, Agence de l'Eau) ont commencé. Espérons qu'elles porteront leurs fruits.

Entretien et fleurissement du village

L'entretien de notre village est réalisé par M. Christophe AUTIER, notre employé municipal, actuellement sous contrat aidé CAE-CUI. Sa disponibilité, sa polyvalence et son implication quotidiennes nous ont permis d'assurer de nombreux chantiers.

L'un des plus exigeants reste l'entretien du village sans utilisation de produits phytosanitaires. Ces produits dont la nocivité pour l'environnement et la santé n'est plus à démontrer sont aujourd'hui présents en énorme quantité dans l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons et bien sûr nos sols. Or nous avons appris dernièrement que seulement 6 communes en Comminges dont la nôtre avaient anticipé l'interdiction de ces produits sur les espaces publics au 1er janvier 2017.

Malgré notre petite expérience de deux saisons, la tâche n'en reste pas moins complexe et ardue.

Elle consiste essentiellement à essayer de limiter les zones de prolifération des « mauvaises » herbes par la mise en place de géotextile et de gravillons sur le cimetière, par le goudronnage d'autres allées (exigé par la mise en accessibilité) sur la Salle des Fêtes et la Mairie, par le rebouchage des trous, le nettoyage des bordures de rues et par la reprise progressive dans le cadre du Pool routier des points noirs de notre voirie.

Entretenir nos rues, c'est aussi lutter contre la pousse par des arrachages à la main et des fauchages fréquents. C'est aussi le fauchage et le nettoyage systématiques des devant de portes privés non entretenus. C'est au niveau de nos plantations, la mise en place de paillages et l'orientation vers des plantations de plantes vivaces plus « couvrantes ».

C'est au prix de ces lourds efforts et de ce travail répétitif, coûteux en temps et en énergie, que notre village reste aujourd'hui relativement propre.

Ces choix dont, dans l'immédiat, nous ne pouvons percevoir aucun bénéfice direct, sont pourtant des choix de santé publique, pour nous et peut-être encore plus pour nos enfants.

En ce qui concerne le fleurissement du village, la Municipalité a décidé de reconduire le système des bons d'achats mis en place l'année dernière. Si vous êtes résidents au village et que vous désirez fleurir votre façade ou votre devant de porte, vous pouvez récupérer avant le 15 juin à la Mairie ou auprès des conseillers un bon d'achat de 20 € que vous pourrez présenter auprès des pépiniéristes « Pradel » de Luchon ou des Etablissements « Vallon Vert » de Saint-Gaudens.

La vie communale

La vie d'une commune est heureusement souvent faite de joies, mais aussi hélas de peines.

Si les naissances de Léna Vignolles et Maé Vignolles sont venues éclairer la vie de deux de nos jeunes couples, nous avons eu hélas à déplorer les décès de François Grand, Paulette Couret, Michel Labarre, de la petite Lola Benazech et tout dernièrement de Bernadette, compagne de M. Henri Fontaine.

A toutes ces familles durement éprouvées, nous ne pouvons que renouveler nos pensées.

De nouveaux habitants sont aussi arrivés sur la commune. M. Mabillot, M. Duquerroy, M. James et bientôt Mme Palot sont devenus les nouveaux acquéreurs des maisons Beinat, Verdout, Leblanc et Marquès.

Notre village possède encore un Comité des Fêtes. Composé de quelques membres seulement, ce Comité tente avec abnégation, chaque année, de fournir à la population quelques occasions de rompre la monotonie du quotidien.

Le bureau 2016 du Comité des Fêtes reste inchangé avec

PRESIDENT : M. SOUS Julien

TRESORIER : M. SOUS Benoît

SECRETAIRE : M. VIGNOLLES Anthony

A travers les repas du brandon, de la Fête et dernièrement de la daube, le Comité des Fêtes a offert à chaque fois à plus de 100 convives l'opportunité de se régaler, de s'amuser et tout simplement de se retrouver.

La fête 2015 avec un programme musical de qualité et plutôt varié (une disco-mobile, un orchestre rock et un orchestre variétés) a confirmé la réputation de bon accueil de notre commune et a essayé de s'adresser à tous les publics, jeune ou moins jeune.

La fête 2016 dont le programme est d'ores-et-déjà prêt devrait avec trois orchestres encore surpasser le dernier cru.

Ces efforts humains mais aussi financiers, qui n'ont pour d'autres buts, à l'ère de l'individualisme-roi que de nous rapprocher sont encore à saluer.

La Municipalité à travers l'aide matérielle qu'elle peut apporter (subvention de 2 500 €, achat de matériel, travaux d'aménagement de la réserve de la Salle des Fêtes) tient absolument à s'inscrire dans cette dynamique.

Par votre engagement physique à leurs côtés, votre participation effective à leurs animations, par votre aide financière, continuez à les encourager et à les soutenir. Ils sont la VIE et l'IMAGE de notre commune.

Comme le sont aussi au quotidien ceux qui par leurs petits gestes en fleurissant leur façade, en aidant à l'entretien de leur rue, en participant à l'arrosage des plantations, en débroussaillant nos chemins, ... apportent leur contribution à cet élan.

Qu'ils soient tous ici vivement remerciés mais surtout qu'ils continuent. C'est ce bénévolat qui est la vraie clé de la survie de nos petits villages...

La Municipalité au gré des célébrations traditionnelles (8 mai, 11 novembre, cérémonie de la Fête), tente de fournir à nos habitants des occasions supplémentaires de rencontre et de partage. Le goûter de Fin d'Année organisé avec le Comité des Fêtes en a été un exemple. En réunissant toutes les générations autour d'un spectacle de magie et d'un apéritif de fête, il n'avait pas d'autre but que de nous rassembler pour partager un moment agréable.

Pour aimer son village, on peut essayer aussi de mieux en connaître son passé ou son patrimoine. C'était le but de la balade Archéologie et Botanique organisée le 17 Mai 2015 par l'Association des Sept Collines d'Izaut-de-L'Hôtel. Cette randonnée à thème a regroupé plus de 60 participants, habitants et voisins, curieux de découvrir autrement le riche patrimoine de MALVEZIE.

Le 23 avril 2016, une autre ballade a été organisée sous l'égide du Foyer Rural des Frontignes et a réuni malgré une météo incertaine une dizaine de randonneurs.

Le BUDGET 2016

Les Comptes Administratifs 2015, approuvés le 2 avril 2016, constituent le bilan comptable de l'année civile écoulée. Ils font apparaître un résultat de clôture de **240 310,52 euros** au 31 décembre 2015.

L'examen de ces Comptes Administratifs nous amène plusieurs enseignements :

- malgré la baisse de la Dotation Forfaitaire de l'Etat, et la stagnation du produit fiscal de l'impôt due au maintien des taux, les recettes de fonctionnement de la Commune se sont encore bien maintenues en 2015 grâce à diverses dotations de compensation versées par l'Etat ;
- conformément aux choix du Conseil, les dépenses d'investissement et d'équipement (travaux sur la Mairie, achats divers), elles, ont augmenté sans toutefois entamer significativement la réserve financière de la Commune.

L'exercice 2016 devrait voir se concrétiser différents dossiers étudiés ou lancés en 2015:

- La réhabilitation du logement désaffecté de l'école devrait être réalisée et financée sur cet exercice.
- Dans le cadre de la Loi sur le handicap, les aménagements des accès de la mairie et de la salle des Fêtes viennent d'être terminés tout dernièrement.

Ces projets auront bien sûr des répercussions budgétaires au niveau de l'investissement, qui resteront néanmoins largement finançables.

Du côté du fonctionnement, le budget 2016 table d'abord sur une relative stabilité des recettes mais aussi des dépenses.

Au niveau des recettes d'abord, au vu des comptes administratifs 2015, la Municipalité (comme la Communauté des Communes du Haut-Comminges et le Conseil Départemental en l'occurrence pour 2016) a encore décidé cette année de ne pas augmenter ses taux d'imposition fixés depuis 2013.

Au niveau des dépenses ensuite, le renouvellement du contrat de notre employé municipal, Christophe AUTIER, dans les mêmes conditions avantageuses pour la Commune (80 % pris en charge par l'Etat) devrait constituer une importante source d'économie pour la Commune.

De même, malgré la loi du 31 mars 2015 instaurant l'obligation pour les maires des communes de moins de 1000 habitants de bénéficier automatiquement à compter du 1^{er} janvier 2016 du montant maximum des indemnités prévues, le choix de M. le Maire de reverser en fin d'exercice, sous forme de don l'équivalent de 50 % du montant de ses indemnités, participera à la maîtrise des dépenses.

INFORMATIONS

Verger communal

Devant la quasi-disparition des vergers qui étaient une marque du paysage de nos communes, la Municipalité désirerait implanter un verger communal à proximité du village. Ce verger conservatoire de variétés anciennes outre sa production pourrait dans l'avenir proposer à la population l'occasion de se retrouver autour d'activités d'entretien, de cueillette ou de pressée de jus de pomme.

Nous sommes donc à la recherche d'un terrain à vendre. Si vous êtes détenteur d'un tel terrain ou si vous aviez une idée sur un terrain susceptible de nous intéresser, prière de s'adresser à la Mairie.

Grippe aviaire: mesures de protection

Par arrêtés ministériels des 8 et 9 février 2016 ont été édictées une série de mesures destinées à lutter contre l'influenza aviaire dont 71 foyers, dont un en Haute-Garonne, ont été détectés dans le grand sud-ouest.

Il est ainsi demandé à **tous les détenteurs de volailles**, en particulier de petits et moyens élevages de:

- **se faire connaître pour recensement auprès de la Mairie** ou sur le site *mesdemarches.agriculture.gouv.fr*
- **de déclarer auprès d'un vétérinaire tout signe ou toute mortalité anormale ;**
- **de maintenir en confinement les oiseaux de basses-cours sans dérogation du 18 avril jusqu'au 16 mai ;**
- **de mettre en place des mesures d'hygiène et de biosécurité** (nettoyage et désinfection des bâtiments et des parcours, suivis d'un vide sanitaire, assainissement des lisiers et fumiers, protection des oiseaux des contacts avec l'extérieur).

Urbanisme

La construction est régie par le Code de l'Urbanisme. Notre commune s'est dotée il y a quelques années d'un Plan Local d'Urbanisme dont la vocation est d'organiser son développement en fixant les règles d'urbanisme : zones constructibles, coefficient d'occupation des sols, prescriptions architecturales, ...

Afin d'éviter les contentieux entre voisins mais aussi dans un souci d'équité fiscale, de nombreux travaux sont donc soumis à des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, permis de démolir). Le délai d'instruction de ces procédures d'autorisation par les services de l'Etat étant variable, il est indispensable pour tout porteur de projet d'anticiper le dépôt des dossiers et de prendre contact avec la Mairie ou les services de la DDT.

Boîtes aux lettres

Beaucoup de boîtes aux lettres du village ne disposent plus d'étiquettes nominatives lisibles ce qui peut poser, on s'en doute, des problèmes de distribution du courrier. Il serait souhaitable que chacun d'entre nous veille à ce que sa boîte aux lettres soit clairement identifiable.

Cérémonie du 8 Mai

La population est cordialement invitée à la cérémonie du **dimanche 8 Mai** qui se déroulera à 12h00 à la Place du Laouïs. Elle sera suivie d'un apéritif offert par la Municipalité.

Spectacle des Pronomades : Mercredi 1er Juin

Le **mercredi 1er juin à 19h00**, la Place du Laouïs servira de cadre à un spectacle des Pronomades de Patrice de Benedetti intitulé « Jean, solo pour un Monument aux Morts ».

Ce spectacle de danse et de théâtre qui se déroulera donc autour de notre Monument aux Morts aura pour thème la Première Guerre Mondiale.

Brandon et Fête locale

D'ores-et-déjà, le Comité des Fêtes vous rappelle la date du traditionnel Brandon de la Saint-Jean et de son repas qui se dérouleront le **samedi 18 juin**.

La fête locale suivra très vite les **8, 9 et 10 juillet** avec un programme qui vous sera prochainement transmis.

Merci pour votre lecture...